



**Devenir enseignant
spécialisé
L'École inclusive**



COMMENT DEVENIR ENSEIGNANT

LES DIFFÉRENTS STATUTS ET MODES D'ACCÈS POUR ENSEIGNER

- AVEC OU SANS CONCOURS
- TITULAIRE, CONTRACTUEL
- DANS LE PUBLIC OU LE PRIVÉ

POSTULER, S'INSCRIRE, RÉUSSIR

- LE MODE D'EMPLOI POUR POSTULER EN DIRECT
- TOUT COMPRENDRE SUR LES DIFFÉRENTS CONCOURS
- CONSEILS, MÉTHODOLOGIE, BOÎTE À OUTILS...

**MAGAZINE
OFFERT EN
PARTENARIAT AVEC**

**« TRAVAILLEZ EN ÉQUIPE, ALLEZ VERS VOS
COLLÈGUES ET VOS CORPS D'INSPECTION ! »**

RENCONTRE AVEC DANIEL AUVERLOT, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

**ENSEIGNER À L'ÉTRANGER ?
TOUTES LES SOLUTIONS POUR PARTIR**

VOLONTARIAT, CONTRAT LOCAL, BOURSES... CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Enseignants
- Chercheurs
- Personnels de direction
- Chefs de service
- Administratifs
- Agents de service
- Personnels techniques
- Ouvriers
- ...



Crédit photos : Gettyimages – Fotolia.



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

- L'expertise d'une banque dédiée au monde de l'éducation.
- Une banque coopérative fondée sur des valeurs de confiance et de proximité.
- Des produits conçus spécialement pour s'adapter à votre statut et à vos besoins.

Rejoignez-nous !

Crédit  Mutuel
Enseignant

Sommaire

Toutes les voies pour
devenir enseignant
en 2019-2020



« ENSEIGNANTS, TRAVAILLEZ EN ÉQUIPE, ALLEZ VERS VOS COLLÈGUES, ALLEZ VERS VOS CORPS D'INSPECTION ! »

Rencontre avec Daniel Auverlot, recteur de l'académie de Créteil 4

COMMENT DEVENIR ENSEIGNANT

Devenir enseignant titulaire : tous les concours et leurs voies d'accès 6

Devenir enseignant contractuel sans concours 10

LES TABLEAUX POUR TOUT COMPRENDRE

Le mode d'emploi pour postuler 12

Les parcours selon votre profil 13

RÉUSSIR LE CONCOURS ET L'ANNÉE DE STAGE

Conseils et méthodologie 14

ENSEIGNER À L'ÉTRANGER ? TOUTES LES SOLUTIONS POUR PARTIR

Volontariat, contrat local, bourses...
Ce qu'il faut savoir 16

POURQUOI (ET COMMENT) DEVENIR ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ ?

Découvrez ce métier au cœur
de l'éducation inclusive 18

LA BOÎTE À OUTILS DU CANDIDAT ET DU NOUVEL ENSEIGNANT

Ce que les meilleurs sites peuvent
vous apporter 21

Pour devenir professeur avec le statut de fonctionnaire, dans l'enseignement primaire ou secondaire, général, professionnel, technologique ou agricole, public ou privé, il faut passer par un concours. Dans ce numéro de Vocation Enseignant, découvrez les différents parcours possibles selon votre situation (diplômé ou non, en reconversion...) et le type de concours correspondant (externe, interne, 3^e voie), de votre inscription jusqu'à la titularisation.

Vous pouvez aussi devenir professeur en tant que contractuel ou suppléant, sans passer de concours. La marche à suivre n'est pas la même selon que vous choisissiez d'exercer dans l'enseignement primaire, secondaire ou agricole, public ou privé. En effet, les conditions requises comme vos interlocuteurs pour postuler diffèrent. Voici comment procéder et à qui vous adresser, étape par étape, jusqu'à votre premier contrat.

Vous aimez voyager et vous souhaitez devenir enseignant ? Tant mieux, ces deux activités sont tout à fait compatibles ! Inutile d'attendre d'être en poste : de nombreuses possibilités vous sont offertes avant cette étape comme après, pour enseigner à l'étranger quelques semaines, quelques mois ou quelques années.

Les enseignants spécialisés sont au cœur de l'éducation inclusive. Ils exercent en école, au collège, au lycée, en établissements médico-sociaux ou hospitaliers, dans le secteur public, le secteur privé ou le milieu associatif. Découvrez le métier de ceux qui aident ou encadrent des élèves en grande difficulté et les raisons de leur spécialisation.



Plus d'infos sur le site
des candidats et
enseignants stagiaires :
www.vocationenseignant.fr

Vocation Enseignant est un numéro spécial du groupe **Vocation Service Public** © Dépôt légal n°7 Février 2019 - ISSN 2267-277 X

Directeur de la publication et Éditeur : Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr - **Direction artistique :** B2o Design - scob.o@wanadoo.fr
Publicité, opérations spéciales, annonces de recrutement : Tél. 09 52 31 16 53 - pub@gvsp.fr - **Impression :** SIEP - 77590 Bois le Roi
GVSP : Sarl de presse au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169 - **Siège social et Rédaction :** 53, rue Saint-Merry - 77300 Fontainebleau
Rédaction : Olivier Davon, Florence Leclair, Laure Martin, Pierre Rémond - **Remerciements :** Daniel Auverlot, Jean-Louis Auduc, Réseau Canopé, Réseau national des ESPE - **Photos :** DR, Fotolia, iStock, 123rf, Pixabay - facebook.com/VocationEnseignant/

Devenir enseignant aujourd'hui

Les conditions de réussite

À l'image de l'école, le métier d'enseignant a connu et continue de connaître de nombreuses évolutions dans ses modalités d'accès, de formation et d'exercice. **Pourquoi choisir cette voie aujourd'hui et comment s'y épanouir ?**

Quelles sont les conditions de réussite ?

Daniel Auverlot, recteur de l'académie de Créteil, a répondu à nos questions.



Daniel AUVERLOT a été professeur de lettres classiques, inspecteur d'académie de trois départements, inspecteur général de l'Éducation nationale, sous-directeur en administration centrale, puis recteur de l'académie de Limoges. Il est actuellement recteur de l'académie de Créteil.

Qu'est-ce qui peut aujourd'hui donner envie de choisir le métier d'enseignant ?

Je crois que pour devenir enseignant aujourd'hui, il faut :

- avoir l'envie de transmettre ;
- avoir une relation facile avec les enfants et les adolescents ;
- et être capable de travailler en équipe, avec d'autres adultes et avec différents métiers (vie scolaire...).

« JE DIS SOUVENT AUX ENSEIGNANTS STAGIAIRES : VOUS N'ENSEIGNEZ PAS UNE DISCIPLINE, VOUS ENSEIGNEZ À DES ÉLÈVES UNE DISCIPLINE. ET CE QUI EST LE PLUS IMPORTANT, C'EST LE "À DES ÉLÈVES". »

Quel profil les candidats doivent-ils avoir pour réussir le concours et le master ?

Ce qui me frappe, c'est justement la **diversité des profils que l'on retrouve dans les masters MEEF** (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). On a des profils de toutes natures et je trouve que c'est une richesse. **Toutes les licences peuvent être de bonnes voies pour des gens qui vont pouvoir se découvrir une vocation qu'ils n'avaient pas forcément envisagée en L1.**

En particulier sur le recrutement de professeurs des écoles, j'aimerais bien que les filières scientifiques soient plus représentées. Parce qu'une des questions qui se posent aujourd'hui, c'est l'enseignement à l'école primaire des mathématiques et des matières scientifiques alors que nous avons plus de 80 % de nos enseignants qui viennent des lettres ou des sciences de l'éducation.

Le concours reste sélectif, le master difficile, à cause de la charge de travail notamment...

Je ne saurais m'exprimer sur les concours, puisque vous savez que cela fait l'objet de rapports, d'analyses, de propositions qui ne sont pas encore tranchées. Mais parlons du master. Quand est-ce qu'on apprend le métier d'enseignant ? Pas en licence, puisque ce sont des enseignements disciplinaires. Ensuite, en M1, il y a une focalisation des étudiants sur le concours.

Ce qui se passe en M2, c'est que nous avons des enseignants qui ont à la fois leur charge d'enseignement, des cours théoriques à

l'ESPE et le mémoire. Et c'est cette accumulation qui peut poser question, avec un pourcentage relativement important de gens qui s'en vont en cours de route.

Pourquoi ces enseignants stagiaires décrochent-ils ?

Parmi ces enseignants stagiaires, il y en a qui comprennent qu'ils ne sont pas faits pour ce métier-là. C'est spécialement le cas des enseignants du 2nd degré qui ont un rapport à la discipline plutôt qu'un rapport à l'adolescent. Ils avaient idéalisé l'enseignement de leur discipline et se retrouvent confrontés à une classe de 4^e, la classe la plus difficile du système.

Souvent, ce que je dis aux enseignants stagiaires, c'est : vous n'enseignez pas une discipline, vous enseignez à des élèves une discipline. Et ce qui est le plus important, c'est le « à des élèves ».

Comment se préparer à la réalité du métier ?

Nous sommes en train de travailler sur le **pré-recrutement** dans certaines académies comme celles de Créteil, Versailles, la Guyane... L'année prochaine, **1 500 personnes seront concernées**. Le but, c'est de faire en sorte que, dès la L2, les jeunes aient une idée de ce qui se passe dans les établissements scolaires puisqu'ils seront, à raison de 8 heures par semaine, en école ou en collège, avec un statut d'assistant d'éducation, et avec une rémunération qui sera cumulable avec la bourse. En L2, ils découvriront ; en L3, ils feront de la co-intervention ; et en M1, ils feront de l'enseignement tout seuls.

Le nombre de candidats en reconversion professionnelle vers l'enseignement augmente : quels atouts particuliers peuvent-ils mettre à profit ?

Ces candidats ont un **vécu professionnel qui va leur servir**. On parlait du travail en équipe : je m'aperçois que nous recrutons des gens qui

« CERTAINS CROIENT QU'IL FAUT GARDER LES DIFFICULTÉS QUE L'ON A ET SURTOUT NE PAS EN PARLER, PARCE QUE ÇA PEUT NUIRE À LA CARRIÈRE. CETTE CONCEPTION EST, À MON AVIS, TOTALEMENT DÉPASSÉE. »

ont travaillé en équipe entre adultes et qui vont être avantagés sur ce plan-là. Ils savent également s'inscrire dans la complexité de métiers différents.

À quelles difficultés peuvent-ils être particulièrement exposés ?

Les difficultés peuvent survenir pour ceux qui fuient un milieu professionnel, en pensant que la classe est une sorte de sanctuaire protégé. Or les enfants que nous avons nous rappellent très fréquemment la réalité. Aussi, les gens qui ont eu des problèmes relationnels dans leur première carrière peuvent se tromper en se tournant vers l'éducation nationale : **les maîtres travaillent en équipe** et sont de plus en plus en relation avec les parents qui viennent demander des comptes, et c'est tout à fait normal, sur ce que leur enfant apprend à l'école. Ceux qui idéalisent la fonction d'enseignant en croyant que le fait d'être enseignant leur donne, par le titre même, une légitimité absolue, ceux-là se trompent. Dans l'enseignement comme ailleurs, la légitimité, on se la construit par ses compétences.

Commencer avec le statut de contractuel pour conforter son choix d'enseigner : est-ce une bonne idée ?

Les contractuels sont indispensables au fonctionnement du système. À partir de là, il faut les accompagner au mieux. Notre objectif, c'est de faire des contractuels des gens reçus au concours, avec des situations qui ne sont pas les mêmes suivant les académies.

Dans l'académie de Limoges où j'ai exercé par exemple, le pourcentage de contractuels était relativement élevé. Cela m'avait étonné quand j'étais arrivé et on m'avait répondu : « Quand on est à Limoges, quel est l'intérêt de passer son concours ? Si on est reçu, où va-t-on arriver ? Dans l'académie de Créteil ? Avec les loyers qu'on aura à payer, les déplacements, je préfère rester contractuel et être CDIisé au bout d'un certain temps. » Cela se conçoit tout à fait.

Mon objectif, c'est que nous puissions accompagner les contractuels dans leur carrière et dans leurs choix de vie.

« L'INSPECTEUR A DE PLUS EN PLUS UN RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ ET DE CONSEIL EN CARRIÈRE. »

Les jeunes enseignants sont souvent affectés dans des établissements d'éducation prioritaire. Que répondre aux craintes que cela suscite ?

Pourquoi craindre un poste en éducation prioritaire ? Au contraire, je connais des établissements en éducation prioritaire où les gens font un travail fabuleux, où il y a une ambiance fabuleuse, où les chefs d'établissement ont su instaurer une dynamique et une cohésion de groupe qui fonctionnent parfaitement, avec des gens qui ne quitteraient pas l'éducation prioritaire pour un empire. **Je ne pense pas qu'il faille dire automatiquement : éducation prioritaire = difficultés.**

Alors que dire à des enseignants qui ne sont pas forcément en éducation prioritaire, mais qui rencontrent des difficultés ?

Ce qu'il faut dire à un enseignant, c'est qu'il est totalement normal qu'il ne soit pas complètement bon enseignant au début. Qu'il fasse des erreurs, c'est totalement normal. Ce qu'il ne faut pas faire, c'est garder cela pour soi. Et nous devons être là, nous, pour accompagner nos enseignants quand ils rencontrent des difficultés. Si certains croient qu'il faut garder les difficultés que l'on a et surtout ne pas en parler, parce que ça peut nuire à la carrière, etc., c'est une conception qui, à mon avis, est totalement dépassée.

Tout personnel de l'éducation nationale, quelle que soit sa fonction, à un moment ou un autre, peut être mis en échec par un groupe d'élèves, un groupe de profs s'il est personnel de direction... Ça n'a rien à voir avec sa qualité intrinsèque. À ce moment-là, cette personne-là doit pouvoir compter sur l'accompagnement de l'institution dans **une logique de confiance, de protection, d'assistance**, etc. Et c'est une mission que je rappelle quasi hebdomadairement à mes corps d'inspection.

Je sais par cœur ce qui se passe pour certains enseignants : ils ont des classes dans lesquelles il y a deux adolescents qui font un bazar pas possible. Ce qui va se passer, si cet enseignant ne dit rien, c'est qu'il va souffrir tout seul avec, en plus, un sentiment de culpabilité parce qu'il se dit que le temps

qu'il passe pour contrôler les deux zozos en question, il est en train de délaissier le reste de la classe. Alors il le vit encore plus mal. Notre objectif, c'est de pouvoir dire aux enseignants : « **Allez vers vos collègues, allez vers vos corps d'inspection, ne travaillez pas tout seul.** »

Quelle aide peut apporter l'inspection ?

Les corps d'inspection sont de plus en plus dans une logique d'accompagnement des enseignants, et non plus dans une logique de contrôle et d'inspection individuelle. On a totalement changé le principe de ce que sont les corps d'inspection en très peu de temps.

Maintenant, avec le rendez-vous de carrière, il y a trois passages obligés dans la rédaction des dix lignes finales : ce que la personne a fait avant, ce qu'on a vu de son travail, et les perspectives vers lesquelles elle peut évoluer. C'est-à-dire que **l'inspecteur a de plus en plus un rôle d'accompagnement de proximité et de conseil en carrière.** Sachant qu'il est tout à fait normal qu'à un moment donné, les enseignants puissent avoir envie d'évoluer et de faire autre chose.

Et qu'est-ce qu'on propose à ces enseignants qui souhaitent évoluer ?

On peut leur proposer de changer de niveau, en allant du collège au lycée par exemple, passer le concours de personnel de direction ou, pour les agrégés, le concours d'inspecteur, ou même riper vers d'autres métiers comme conseiller en formation continue (CFC) par exemple. Pour certains profs de langue, c'est proposer de faire 3 ans à l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger, voir notre article p. 16-17), puis de revenir sur un autre type de fonction, sur un autre type de poste dans un lycée international, une section européenne, etc. C'est aussi, au lycée, pour des gens qui sont motivés par ce domaine, leur proposer la formation sur l'enseignement de spécialité numérique qui va être quelque chose de tout à fait intéressant.

On n'est plus sur le schéma dans lequel on entre comme prof à 22 ans et on en sort à 62 et on a vu toujours le même couloir, la même salle de classe. Si certains sont dans cette optique-là, ils peuvent tout à fait le rester, mais on a le devoir de pouvoir proposer autre chose et de montrer qu'une **évolution de carrière est possible.**

Avec ou sans concours avec ou sans diplôme dans le public ou dans le privé

Comment devenir enseignant en 2019-2020

À l'Éducation nationale, deux statuts coexistent : selon qu'il a obtenu un concours ou non, un enseignant est titulaire ou contractuel. La « masterisation » de la formation a rendu plus difficile l'accès aux concours externes, mais des voies différentes permettent de donner leur chance à ceux qui n'ont pas les diplômes requis. Le point sur les différents moyens de devenir professeur dans l'enseignement primaire ou secondaire, général, professionnel, technologique ou agricole, public ou privé.

DEVENIR ENSEIGNANT TITULAIRE : TOUS LES CONCOURS ET LEURS DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS

Réussir un concours de l'enseignement permet de devenir titulaire et de bénéficier d'une situation professionnelle stable :

- en accédant au statut de fonctionnaire dans le public,
- ou en bénéficiant d'un contrat « définitif » dans le privé.

Plusieurs types de concours existent (externe, interne, 3^e voie) et un grand nombre de parcours sont possibles.

LICENCE + MASTER + CONCOURS EXTERNE

Depuis la rentrée 2013, il est nécessaire d'être inscrit dans un master « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) pour se présenter aux concours externes, et donc d'avoir obtenu au préalable une licence, sauf dans certains cas particuliers.

Vous devenez professeur titulaire à condition de réussir le concours, de valider l'année de stage et d'obtenir le master :

- Après avoir obtenu une licence, vous intégrez un master MEEF (voir le tableau p. 7).

- Vous préparez le concours pendant la première année de master MEEF, les épreuves se déroulant dans la deuxième moitié de l'année scolaire.

- Si vous réussissez le concours et validez le master 1, vous passez en deuxième année de master et devenez stagiaire : il s'agit d'une année de formation en alternance rémunérée, à l'issue de laquelle vous êtes titularisé après avoir été reconnu apte à exercer vos fonctions d'enseignant.

Les inscriptions aux concours ont lieu chaque année en septembre-octobre, tandis que les inscriptions en master ont lieu entre janvier et août selon les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE, pour le public) et les instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (ISFEC, pour le privé). Pour toute information sur les masters MEEF et les concours de l'enseignement, rapprochez-vous de l'ESPE ou l'ISFEC de votre académie. (Listes détaillées sur <https://vocationenseignant.fr/>)

SANS DIPLÔME + VALIDATION DES ACQUIS + MASTER + CONCOURS EXTERNE

Pour vous inscrire dans un de ces masters MEEF et aux concours de l'enseignement, la condition est d'être titulaire d'une licence.

QUEL CONCOURS ET QUEL MASTER CHOISIR ?

Différents concours se présentent à vous selon que vous voulez enseigner dans le primaire ou le secondaire, dans l'enseignement général, professionnel ou technologique. De ce choix dépend votre inscription en master. En effet, même s'il s'agit dans tous les cas d'un master MEEF, celui-ci se décline en différentes mentions.

Au moment de l'inscription au concours, vous devrez aussi faire un choix entre l'enseignement public ou privé. Les concours sont en effet distincts même si le contenu, les dates et les jurys des épreuves sont identiques.

L'inscription dans le privé implique par ailleurs l'obtention d'un « préaccord collégial » auprès d'une CAAC (commission d'accueil et d'accord collégial). Il consiste en un dossier suivi d'un entretien avec, en général, deux chefs d'établissement, où il s'agit d'exposer les raisons personnelles de son double choix : celui d'enseigner en général et en particulier dans l'enseignement catholique ou privé.



Si vous n'en avez pas (et que vous ne pouvez pas être exonéré de diplôme ni vous présenter au troisième concours (voir p. 8), mais que vous êtes en congé de formation, en recherche d'emploi ou en projet de reconversion professionnelle, vous pouvez néanmoins y accéder par la voie de la validation des acquis :

• **La Validation d'Acquis Professionnels et Personnels (VAP)**

Salarié ou demandeur d'emploi non titulaire des diplômes requis pour devenir enseignant, vous pouvez intégrer le master 1 grâce à un dossier de Validation d'Acquis Professionnels et Personnels.

Vous devrez constituer un dossier spécifique afin de démontrer que votre expérience professionnelle a permis d'acquérir les aptitudes nécessaires (pré-requis) pour suivre le parcours du master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) visé.

• **La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle sous condition que ceux-ci soient inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Elle s'adresse à toute personne qui justifie d'au moins 1 an d'expérience (en continu ou non) en rapport direct avec la certification visée.

• **La Validation d'Études Supérieures (VES)**

Les candidats ne disposant pas des diplômes d'accès de plein droit (comme la licence) peuvent intégrer un master MEEF au titre d'une validation d'études supérieures (VES) : elle permet d'obtenir une certification, après examen des études supérieures suivies en France ou à l'étranger.

Devenir...	Quel master MEEF et quel concours ?
...enseignant en école primaire	Le master MEEF « Premier degré » prépare les concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) publics ou privés et assure leur formation : ceux-ci enseignent ensuite en école primaire (maternelle et élémentaire).
...enseignant en collège et en lycée	Le master MEEF « Second degré » prépare aux concours de recrutement des professeurs des collèges et lycées et assure leur formation. On distingue : - Le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), pour enseigner dans les collèges et les lycées généraux (CAFEP-CAPES dans le privé). - Le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive), pour enseigner l'EPS dans les collèges et les lycées (CAFEP-CAPEPS dans le privé). - Le CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique), pour enseigner dans les lycées technologiques (CAFEP-CAPET dans le privé). - Le CAPLP (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel), pour enseigner dans les lycées professionnels (CAFEP-CAPLP dans le privé).
...conseiller principal d'éducation (CPE)	Le master MEEF « Encadrement éducatif » prépare au concours de recrutement des CPE et assure leur formation : ils exercent ensuite dans les collèges et les lycées. Ce concours n'a pas d'équivalent dans le privé où il faut postuler directement auprès du chef d'établissement pour occuper des fonctions similaires.
...formateur	Le master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » prépare aux métiers du secteur de la formation (approches pédagogiques pour le numérique, formation et ingénierie de formation pour des publics spécialisés, etc.) permettant ensuite d'exercer dans une entreprise privée ou un organisme public.

Chacune de ces demandes est soumise à l'avis de la commission pédagogique du master MEEF et à la décision du directeur de l'ESPE (bientôt remplacée par les INSPÉ - Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation).

SANS DIPLÔME + CONCOURS EXTERNE

Dans certains cas, aucun diplôme n'est nécessaire pour se présenter à un concours de l'enseignement : c'est l'exonération de diplôme. Pour tous les concours d'enseignant de l'Éducation nationale, dans le public comme dans le privé, vous êtes exonéré de diplôme si vous êtes :

- mère ou père de trois enfants au moins ;
- ou reconnu sportif de haut niveau.

En clair, en remplissant l'une de ces conditions, vous pouvez vous présenter aux concours externes sans être inscrit en master. Mais cette dispense ne vous épargne pas les épreuves des concours, où la concurrence est rude...

Concernant le CAPET et le CAPLP externes, deux autres profils de candidats peuvent se présenter sans les diplômes habituellement requis :

- Les candidats ayant exercé 7 ans après l'obtention d'un CAP ou d'un bac (dans le domaine concerné par le CAPET ou CAPLP préparé).

suite page 8 ▶

- Les candidats ayant exercé 5 ans après l'obtention d'un bac + 2 (dans le domaine concerné par le CAPET ou CAPLP préparé).

SANS DIPLÔME + TROISIÈME CONCOURS

Il existe une possibilité méconnue, qui ne concerne qu'un faible nombre de postes au regard du concours externe, mais qui représente une opportunité pour les candidats dont les diplômes n'atteignent pas le niveau master : les concours de la troisième voie, auxquels il est possible de s'inscrire sans aucun diplôme ni limite d'âge.

Attention : la troisième voie concerne tous les concours de l'enseignement public et privé, mais n'est pas ouvert chaque année dans toutes les sections.

Si aucun titre ou diplôme n'est exigé, il faut toutefois justifier d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé pendant au moins cinq ans. Les activités professionnelles réalisées comme fonctionnaire, magistrat, militaire, agent public, documentaliste des établissements d'enseignement privés ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigée (elles peuvent en revanche permettre une inscription aux concours internes – voir plus bas). Toutes les autres activités professionnelles rémunérées sont prises en compte.

LICENCE + CONCOURS INTERNE

Avec un diplôme de licence ou équivalent (bac + 3), les candidats ayant exercé durant au moins 3 années dans la Fonction publique (dans l'Éducation nationale ou non) peuvent se présenter à un concours interne de l'enseignement (hors agrégation).

DEVENIR PROF DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole public représente, par le nombre d'élèves, d'apprentis, d'étudiants et de stagiaires en formation continue, la deuxième communauté éducative en France. Il comporte à la fois un enseignement secondaire technique et un enseignement supérieur, offrant une variété de parcours de formation de la classe de 4^e jusqu'aux diplômes d'ingénieur, en passant par les CAP, BEP, bac, BTS et licences professionnelles. Tous les diplômes de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue, à distance ainsi que par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'enseignement agricole recrute chaque année, par concours ou par détachement, des personnels enseignants et non-enseignants.
Plus d'infos : <http://k6.re/vzwtQ>



Les épreuves sont moins nombreuses et différentes de celles des concours externes. Elles comprennent notamment une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). <https://urlz.fr/8Mre>

suite page 10 ▶

QUEL PARCOURS QUAND ON A DÉJÀ UN MASTER AUTRE QUE MEEF ?

Si vous êtes déjà titulaire d'un master autre que MEEF (ou que vous bénéficiez de l'exonération de diplôme, en tant que parent de 3 enfants au moins ou sportif de haut niveau), vous pouvez préparer le concours seul (avec l'aide du Cned par exemple, voir p. 28) ou dans le cadre de l'attestation d'études universitaires (AEU) : celle-ci se déroule sur une année, et les enseignements sont similaires à ceux du master 1 MEEF correspondant au parcours choisi.

Vous vous engagez à suivre tout ou partie des enseignements du master 1 et à passer un concours de recrutement de l'enseignement. Vous bénéficiez ensuite d'une formation rémunérée en alternance qui correspond à l'année de master 2 : comme dans le parcours classique, vous êtes affecté comme stagiaire à mi-temps (ou parfois à plein temps dans le privé) dans un établissement scolaire, mais vous suivez un parcours de formation adapté en ESPE ou en ISFEC qui tient compte de votre expérience antérieure, de votre formation initiale et de vos besoins.

Renseignements sur le financement et inscription auprès des ESPE et ISFEC.

DEVENIR ENSEIGNANT AGRÉGÉ

Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de technicien supérieur (BTS). Il bénéficie d'une rémunération plus avantageuse que ses collègues certifiés et d'un nombre d'heures de cours inférieur. Pour se présenter au concours de l'agrégation, il faut être titulaire d'un master. Les lauréats de ce concours très sélectif, s'ils n'ont pas déjà un master MEEF, bénéficient ensuite d'une formation et d'un parcours adapté en ESPE visant à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Certaines ESPE proposent des modules de préparation à l'agrégation externe et, dans le cadre de la formation continue des enseignants, à l'agrégation interne (accessible après cinq années de services publics). Dans certaines académies, ce sont les universités qui offrent une préparation à l'agrégation.

Il n'existe qu'un seul concours de l'agrégation pour l'enseignement privé sous contrat : le concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-PA) qui correspond au concours interne de l'agrégation de l'enseignement public. Il est destiné aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat pouvant justifier d'un master et de 5 années de services. Ceux-ci peuvent néanmoins s'inscrire au concours externe de l'agrégation du public et, en cas de réussite, demander à être maintenus dans l'enseignement privé (à condition de ne pas s'être présenté la même année au CAER-PA et y avoir échoué).

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas, ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup, c'est toi qui dois être perdu.



MÉTIER DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2019).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

Pour plus d'informations: maif.fr/offreeducation. On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

DEVENIR ENSEIGNANT CONTRACTUEL SANS CONCOURS

Il est possible d'enseigner sans concours. Vous bénéficiez alors d'un statut de contractuel ou de suppléant (selon que vous exercez dans le public ou le privé), moins avantageux que celui de fonctionnaire. Chaque année, plus de 30 000 enseignants non titulaires occupent des postes vacants ou remplacent des professeurs absents (maladie, congé de formation, de maternité...), à temps plein ou partiel. Ils représentent une « variable d'ajustement » indispensable pour l'Éducation nationale qui connaît une crise des recrutements par concours depuis quelques années. Bien que pouvant être précaires, ces statuts alternatifs à celui d'enseignant titulaire attirent chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement. Cela se révèle être un bon moyen de se ménager une « période d'essai » avant de décider de se jeter dans le grand bain de la préparation des concours. Certains exercent comme enseignants contractuels après un essai infructueux aux concours, avant peut-être de tenter leur chance... D'autres enfin préfèrent ce statut qui leur permet d'exercer dans la région de leur choix, ce qui n'est pas toujours le cas quand on est titulaire. Il faut dire que ces emplois présentent l'avantage d'être relativement faciles d'accès, et n'exigent aucune expérience pédagogique.

Les statuts de contractuel et de suppléant

Le professeur remplaçant a le statut de contractuel dans l'enseignement public, de suppléant dans l'enseignement privé. Dans les deux cas, il est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel. Le contrat est fixé pour la durée du besoin à couvrir. S'il s'étend sur toute une année scolaire, il comprend alors toutes les vacances scolaires et s'arrête à la veille de la rentrée suivante. Au bout de six ans, deux possibilités se présentent : soit l'agent contractuel se voit proposer un CDI, soit il cesse d'exercer. Il peut aussi, dès 3 ans d'ancienneté, devenir titulaire en obtenant un concours interne de l'enseignement.

Le salaire du professeur remplaçant

Le salaire d'un professeur contractuel ou suppléant, inférieur à celui d'un titulaire, dépend de ses diplômes.

- **Dans l'enseignement public**, il s'élève au minimum à 1 500 € brut avec un bac + 2, à 1 700 € brut au niveau bac + 3, voire plus selon l'expérience ou la spécificité du poste (un titulaire quant à lui perçoit environ 2 000 € brut en début de carrière). Des primes semblables à celles que perçoivent les enseignants titulaires peuvent s'y ajouter, et une réévaluation de la rémunération a lieu au moins tous les 3 ans.

- **Dans le privé sous contrat**, l'enseignant non titulaire perçoit environ 1 500 € brut par mois.

Les conditions de diplôme

- **Dans l'enseignement public**, l'accès à un poste de professeur du premier ou du second degré contractuel est possible avec un diplôme de niveau bac + 3 voire, depuis le nouveau décret et en cas de difficultés de recrutement, bac + 2. Dans les disciplines technologiques et professionnelles, les candidats doivent justifier soit d'un diplôme de niveau bac + 2 ou 3, soit d'un diplôme technique comme un CAP, un BEP, un BP, un bac pro ou un BTS. Il est également possible d'être recruté en attestant d'une expérience ou compétence professionnelle en lien avec la matière enseignée.

- **Dans l'enseignement privé**, les postes de suppléants sont accessibles en primaire aux candidats diplômés du bac + 2 ou 3 de leur choix, dans le secondaire aux titulaires d'un bac + 2 ou 3 en concordance avec la discipline d'enseignement.

- **Pour l'enseignement agricole public ou privé** (voir encadré p.8), dépendant du ministère de l'Agriculture, les exigences pour les candidats sont les mêmes que pour les filières techniques : être titulaire d'un bac + 2 ou 3 ou d'un diplôme technique (CAP, BEP, BP, bac pro ou BTS) ou d'une expérience professionnelle significative.

Comment postuler ?

Pour devenir enseignant contractuel dans le 1^{er} degré, il faut contacter la Direction des

services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de son département. Dans votre moteur de recherche, entrez « DSDEN + le numéro de votre département »

- **Dans le 2nd degré**, excepté pour les postes de l'enseignement agricole, le recrutement des établissements publics se fait par académie. Chaque rectorat dispose d'une application de gestion des candidatures des contractuels :

- **les SIATEN** (Système d'information des agents temporaires de l'Éducation nationale) ;
- ou un système plus récent appelé « **Actoé** ».

Véritables « candidathèques », ces applications sont un passage obligatoire pour tout nouveau candidat à un poste de non-titulaire dans l'académie. Un peu à la manière d'un réseau social, on y crée un profil que l'on enrichit de sa lettre de motivation et de son CV.

Les candidatures aux postes offerts par l'académie sont d'abord présélectionnées par le bureau du recrutement qui, le cas échéant, contacte le candidat. La sélection se poursuit par un entretien avec la personne chargée du recrutement pour le poste vacant. Outre les diplômes requis, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la Fonction publique, et n'avoir aucune mention inscrite au casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

- **Pour les établissements publics d'enseignement agricole**, les candidatures doivent être adressées soit au Service régional de la formation et du développement (SRFD) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) soit directement aux établissements. Voir <http://k6.re/rYctM>

- **Dans l'enseignement privé**, les candidats doivent adresser une lettre de motivation et un CV au Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) du département de leur choix puis s'inscrire sur CAAC Web (caacweb.fr). Comme avant de devenir titulaire, il faut obtenir un « préaccord collégial » avant de pouvoir commencer à enseigner. Il s'agit d'un entretien individuel de motivation avec un jury de chefs d'établissement. S'il est obtenu, le candidat est alors intégré à la liste des suppléants proposés aux établissements pour assurer les remplacements. Cependant les chefs d'établissements ont la possibilité de refuser et choisir eux-mêmes le suppléant qu'ils souhaitent recruter. Les candidats peuvent donc également se renseigner directement auprès des chefs d'établissements.

Des offres d'emploi d'enseignants contractuels et suppléants sont aussi diffusées sur le site de **Pôle emploi** : n'hésitez pas à les consulter régulièrement et à y postuler.

<https://www.pole-emploi.fr>



Plus d'infos sur le site des candidats et enseignants stagiaires :

<http://k6.re/Uc3AM>

CONCOURS : LES CHIFFRES DE LA SESSION 2019

Pour la session 2019, **13 390 postes** sont offerts aux concours de l'enseignement public du second degré, de conseillers principaux d'éducation et de psyEN (concours externes, internes et 3^e voie), pour un nombre de candidats inscrits qui s'élève à 119 452 (dont 86 441 aux concours d'enseignant, 9 452 aux concours de CPE, 1 971 aux concours de psyEN). Quant au concours de recrutement des professeurs des écoles, dans le public, il compte cette année 93 302 candidats (hors concours supplémentaire). En 2018, **11 840 postes** étaient offerts.

Dans l'enseignement privé sous contrat, **2 941 postes** de maîtres du second degré (enseignement général, technique, professionnel, EPS) sont offerts (concours externes, internes et 3^e voie). C'est moins que pour l'enseignement public, mais les candidats sont aussi moins nombreux (23 394 inscrits). Le nombre d'inscrits au CRPE dans le privé s'élève cette année à 13 297. En 2018, **1 170 postes** étaient offerts.

UNE OFFRE SIGNÉE CNP ASSURANCES POUR LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

N°1 de l'assurance de personnes en France, CNP Assurances c'est 160 ans d'expérience au service des hommes et des femmes acteurs de la fonction publique, 38 millions d'assurés dans le monde et un actionnariat solide à majorité public.

Découverte d'un partenaire engagé aux côtés des enseignants et des agents de l'Éducation nationale, depuis leurs débuts et jusqu'à la fin de leur carrière, avec Frédérique Pénager, responsable partenariat Anticipa, et Sophie Huron, responsable marketing Anticipa chez CNP Assurances.

Seul assureur dont l'Etat est actionnaire, CNP Assurances présente une autre spécificité...

Oui : nous n'assurons que les personnes. Et c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles nous sommes aujourd'hui **le premier assureur de personnes** en France, car c'est notre métier, notre domaine d'excellence. Nous suivons l'intégralité du parcours de vie et de la carrière des agents qui nous font confiance. Il était donc naturel pour nous de répondre à l'appel lancé par le **Ministère de l'Éducation nationale** : celui-ci souhaitant disposer d'un nouveau partenaire de confiance en mesure de proposer les meilleures solutions en matière de santé et de prévoyance, pour l'ensemble de ses agents.

Parlez-nous de l'offre Prévoyance de CNP Assurances à l'attention des enseignants

La prévoyance est un sujet difficile à aborder. C'est pourtant un dispositif de protection fondamental qui permet de se prémunir contre les difficultés financières et organisationnelles liées aux aléas de la vie : arrêt de travail de longue durée, invalidité, décès... Nous connaissons les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les enseignants, jeunes ou moins jeunes au cours de leurs carrières, et nous savons combien c'est essentiel de pouvoir maintenir son niveau de vie et celui de sa famille dans ces situations ! Nous proposons ainsi des services spécifiquement développés pour les accompagner : financièrement bien sûr, mais également dans l'adaptation de leur milieu de vie ou en leur fournissant une aide pour leur retour au travail assurée par des psychopédagogues, par exemple. Ces services s'appuient sur deux principes complémentaires, qui nous sont chers : la neutralité et la bienveillance.

La proximité, la qualité et la facilité du contact sont essentiels, comment prenez-vous en compte les transformations numériques ?

Sans changer nos convictions ! Pour nous l'humain prime toujours sur la technologie et les formidables solutions qu'offre le digital doivent toujours respecter cette réalité. Ainsi, nous avons créé **Lyfe**, une plateforme e-santé qui permet notamment de fixer directement, dans les 3 jours, un rendez-vous avec un praticien. Nous offrons également un service de télé-médecine : généralistes et spécialistes assurent des consultations gratuites et à distance pour l'agent et sa famille. Pour les enseignants, dont les contraintes d'agenda sont très fortes, c'est idéal ! Et sur le site Internet, les simulateurs de remboursement et de reste à charge permettent à chacun d'y voir clair...

En complément de notre large palette de services numériques, chacun est libre de choisir nos services plus traditionnels et nos conseillers téléphoniques sont disponibles pour toute demande !

On évoque souvent le coût des dispositifs d'assurance. Quelle est votre position ?

Les couvertures de base de la Sécurité Sociale s'avèrent aujourd'hui trop souvent insuffisantes et le reste à charge lourd. En matière de prévoyance, la couverture est insuffisante pour maintenir son niveau de vie. Face à ces réalités, choisir CNP Assurances, c'est choisir le meilleur pour soi et pour ses proches. Notre politique tarifaire est extrêmement compétitive, les 3 formules proposées s'adaptent aux besoins des enseignants aux différents stades de leur vie, et les tarifs qui s'appliquent dépendent du niveau de revenus de chacun. C'est une solution de solidarité en adéquation avec nos convictions. C'est aussi dans cet esprit que nous disposons d'un fonds d'action sociale que nos adhérents peuvent solliciter en cas de coup dur.



3 FORMULES, 3 NIVEAUX DE GARANTIE

Les garanties santé et prévoyance de CNP Assurances se déclinent chacune selon 3 formules : Essentiel, Confort et Confort+. C'est simple, c'est clair et c'est 100% modulable : il est à tout moment possible de changer de formule est toujours offerte.

Garanties santé :

Les 3 offres proposent une couverture pour 100% des soins (médecine, hospitalisation, médecines douces...). La formule **Essentiel** s'impose souvent comme l'offre idéale pour les jeunes enseignants, **Confort** et **Confort+** proposent des niveaux de remboursement supérieurs pour certains frais comme le dentaire, l'optique, les prothèses auditives... plus adaptés pour les familles ou les enseignants plus séniors.

Garanties prévoyance :

L'offre **Essentiel** permet de garantir 75% du revenu mensuel, y compris les primes. Un point clé pour les tous les agents de l'Éducation Nationale, quand on sait que les primes représentent parfois jusqu'à 50% de leurs revenus. Avec la formule **Confort+**, on atteint 95% du salaire. CNP Assurances couvre l'intégralité des types d'arrêt de travail et les conditions de déclenchement des garanties sont expliquées très clairement.

POUR EN SAVOIR PLUS ET COMPARER LES OFFRES, rendez-vous sur www.anticipa.cnp.fr

Une question ? Contactez CNP Assurances au 01 84 25 04 24

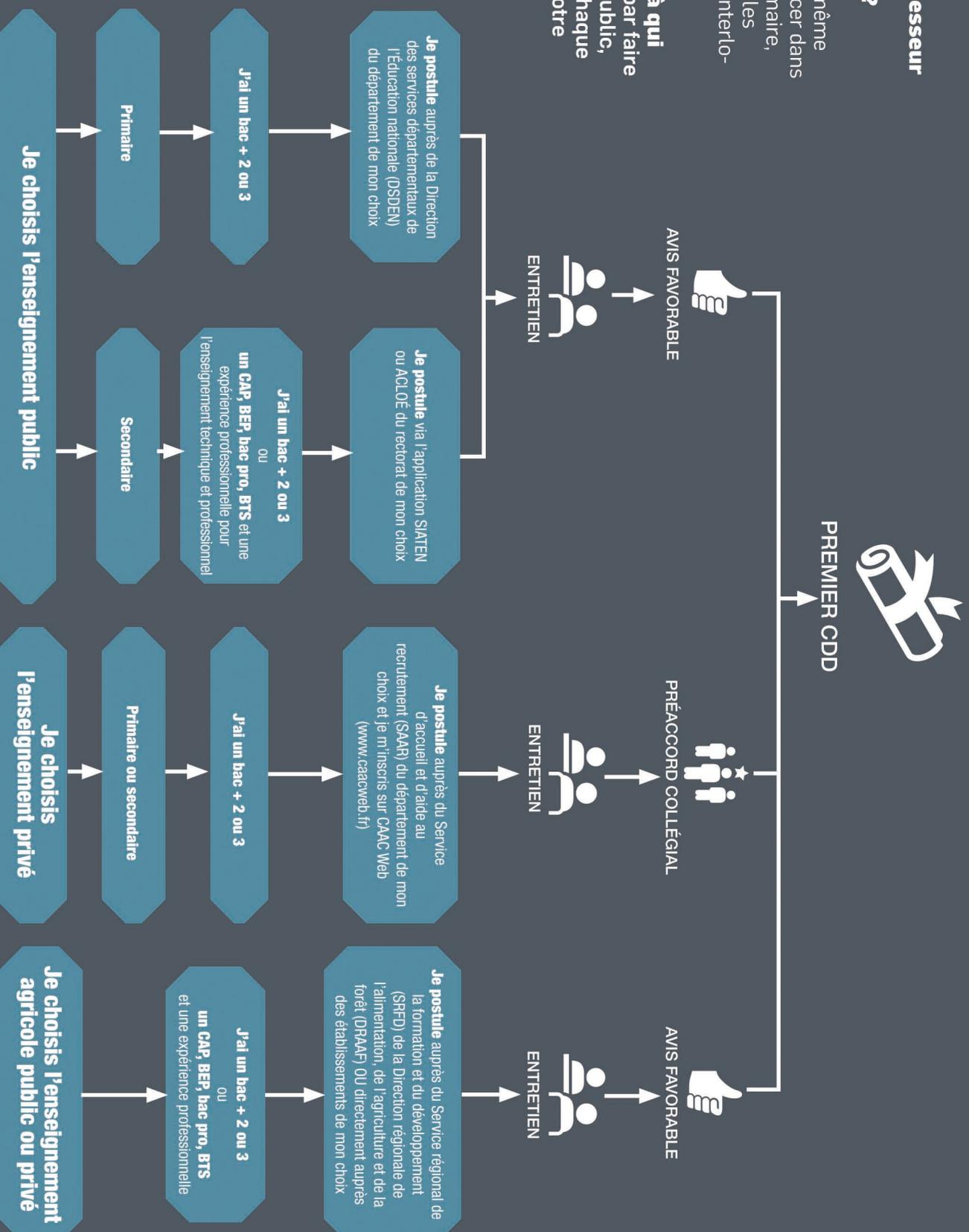
du lundi au vendredi de 9h à 20h ou par mail contact@anticipa.cnp.fr

Devenir enseignant sans concours : Le mode d'emploi pour postuler

Vous souhaitez devenir professeur sans passer de concours (contractuel ou suppléant) ?

La marche à suivre n'est pas la même selon que vous choisissiez d'exercer dans l'enseignement public, privé, primaire, secondaire ou agricole. En effet, les conditions requises comme vos interlocuteurs pour postuler diffèrent.

Voici comment procéder et à qui vous adresser : commencez par faire un choix entre enseignement public, privé ou agricole, puis suivez chaque étape jusqu'à la signature de votre premier contrat.

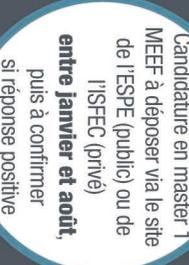


Plus d'infos sur **Vocation**
Ministère de l'Éducation nationale

Devenir enseignant sur concours : les parcours selon votre profil



Master 2 et stage validés =
TITULARISATION
« Agrément définitif » dans le privé



Pour devenir professeur avec le statut de fonctionnaire dans l'enseignement primaire ou secondaire, général, professionnel, technologique ou agricole, public ou privé, il faut passer par un concours.

Voici représentés, étape par étape, les différents parcours possibles **selon votre situation** (diplômé ou non, en reconversion...) et le type de concours correspondant (externe, interne, 3^e voie), **de l'inscription jusqu'à la titularisation.**

Plus d'infos sur **Vocacion** Ministère de l'Éducation Nationale

* + demande de "précédent collégial" sur www.craacweb.fr pendant l'année de M1 pour les concours du privé

Réussir le concours et l'année de stage

Pour bien gérer votre année de préparation au concours et votre année de stage, voici une chronologie des points clés à respecter pour mettre toutes les chances de votre côté. Par **Jean-Louis Auduc**, ancien directeur des études d'un IUFM (ex ESPE).

BIEN GÉRER SON ANNÉE DE PRÉPARATION AU CONCOURS

Vous souhaitez devenir enseignant, et êtes actuellement en licence. Vous vous inscrirez d'ici au mois d'août prochain dans une École supérieure du professorat et de l'Éducation (ESPE) et, en septembre, vous vous inscrirez sur le site concerné au concours de recrutement d'enseignants que vous souhaitez préparer.

Quels sont les moments importants de cette préparation à bien gérer, pour mettre toutes les chances de réussite de votre côté ?

- Dès que votre choix de passer un concours de recrutement d'enseignants en 2020 est fermement arrêté, il est important, pour que vous en connaissiez les exigences, **d'aller observer, aux mois de mai-juin 2019, les épreuves orales du concours que vous allez préparer.** Ces épreuves sont réglementairement publiques. Vous devez chercher le lieu où se déroulent les épreuves orales du concours concerné (2nd degré : <http://publignetce2.education.fr> ; 1^{er} degré : voir site du rectorat de chaque académie) et, dès votre arrivée sur le lieu de ces épreuves, vous devez prendre contact avec le secrétaire des épreuves qui vous indiquera les salles où vous rendre pour observer les épreuves, en vous interdisant tout commentaire pendant leur déroulement.

- Dès la rentrée de septembre, **lisez attentivement les rapports de jurys de concours.** Ils sont différents pour chaque niveau ou chaque discipline. Ce sont eux qui vous indiqueront les attentes du jury qui peuvent, par exemple, considérablement varier d'une discipline à l'autre pour les CAPES...

- **Pensez à faire votre stage d'observation** dans une classe correspondant au niveau et à la discipline que vous voulez enseigner **le plus tôt possible (novembre-début décembre est le mieux)** afin que cela ne gêne pas votre travail intensif du premier trimestre 2020 pour les épreuves écrites.

- **Ne négligez pas les devoirs « blancs »** afin de bien vous préparer à la gestion du temps lors des épreuves écrites. N'hésitez pas, en travaillant en groupe, à en faire par vous-même avec une correction collective.

- **Commencez à vous préparer aux épreuves orales du concours dès le début de l'année.** Faites-le pour monter progressivement en puissance afin de vous y consacrer pleinement dès la fin du déroulement des épreuves écrites.

FAIRE BONNE IMPRESSION À L'ORAL

Au moment des épreuves orales, n'apparaissez pas figé, rivé à votre table, ne quittant pas des yeux vos papiers et vos documents. Montrer vos capacités et vos compétences au jury implique également que vous occupiez l'espace (ce sera aussi nécessaire dans votre pratique d'enseignant dès la rentrée suivante). Prévoyez donc dans votre exposé d'avoir à vous lever pour quitter votre table afin, par exemple, d'écrire un mot, un nom propre au tableau ou de présenter un document au jury. Entraînez-vous à continuer à parler en étant debout ou en vous déplaçant. Vous montrerez ainsi au jury que vous êtes à l'aise dans toutes les situations.

Soyez avant tout vous-même. N'essayez pas de jouer un autre personnage que celui que vous êtes. Cela se craquèle vite, notamment lors de l'entretien avec le jury qui est un moment aussi important que l'exposé liminaire. Il peut aussi bien rattraper totalement une mauvaise impression laissée par votre exposé que « plomber » lourdement un exposé intéressant, mais que le candidat ne sait pas exploiter lors de l'entretien.

Un conseil : s'il y a dans le sujet proposé une dimension que vous maîtrisez particulièrement bien, il faut éviter de trop développer celle-ci lors de l'exposé liminaire. En effet, le jury risque de ne pas vous interroger sur ce point. Au contraire, ne pas tout dire lors de l'exposé de ce point où vous êtes particulièrement à l'aise peut conduire le jury lors de l'entretien à vous demander des précisions qui vous permettront alors de gérer au mieux cette partie...

Accédez en fin d'article au complément « **Les dix règles d'or pour réussir son concours** ».

BIEN S'ORGANISER ET RÉUSSIR SON MÉMOIRE

Le mémoire de master est déterminant pour votre année de M2, puisque sa validation conditionne l'obtention de votre diplôme. Du choix du sujet à la soutenance orale, mieux vaut connaître à l'avance toutes les étapes pour un mémoire réussi.

- Bien définir sa problématique

La formulation de la problématique et l'expression des lignes directrices de la recherche sont un aspect essentiel et délicat du travail, car c'est sur ces propositions que repose la solidité de la démarche dans son ensemble. Une problématique et les interrogations associées ne doivent pas demeurer implicites ni être induites a posteriori par le lecteur – académique ou professionnel. Elles démontrent la capacité de l'auteur à mener une réflexion personnelle et autonome sur un sujet choisi.

Une problématique est un ensemble logique construit autour d'une question principale elle-même directement liée au sujet retenu. Cet ensemble logique comprend obligatoirement les hypothèses de travail et les questionnements logiquement articulés entre eux. Une problématique doit être explicite, rédigée et sans équivoque. Elle doit être déployée et déroulée de façon évidente. Le plan traduit de façon tangible une problématique bien travaillée. De façon imagée, la problématique est le poste de pilotage de votre travail de mémoire.

- Faire efficacement ses recherches

Pour le mémoire, vous allez devoir « étudier de la littérature », rechercher des articles académiques et scientifiques sur le sujet. La partie recherches est très importante : c'est grâce à elle que vous arriverez à connaître votre sujet. Le travail de recueil et d'analyse bibliographique fait partie intégrante de la démarche de réflexion du mémoire. Il est important de se munir d'un système de fiches efficace pendant la phase de recherches.



APRÈS LA RÉUSSITE AU CONCOURS, L'ANNÉE DE STAGE EST CELLE D'UN CHANGEMENT DE POSTURE. EN M1 VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E), EN M2 VOUS DEVENEZ FONCTIONNAIRE STAGIAIRE RÉMUNÉRÉ(E)

Notez méthodiquement vos idées, vos hypothèses, des ébauches d'argumentation, des idées de plan, des citations. Toute idée non archivée est une idée perdue. Ensuite, rangez méthodiquement ces notes ; elles doivent être d'accès facile. Il y a donc deux façons de perdre une bonne idée : ne pas l'archiver, et l'archiver mal.

Accédez en fin d'article au complément « **12 conseils pour réussir son mémoire de master** ».

BIEN PRÉPARER SA PRISE DE FONCTION

La réussite au concours de recrutement enseignant est une étape indispensable dans votre parcours pour devenir enseignant, mais le moment décisif pour l'exercice du métier reste la prise de fonction en toute responsabilité dans la classe auprès d'un groupe d'élèves.

Il est indispensable, tout au long du parcours de formation initiale, de vous préoccuper des gestes et des techniques indispensables à la gestion d'une classe, et ce dès votre inscription en M1.

• Dès les premières semaines du début de la première année de master, il est indispensable de faire un **stage d'observation** au niveau concerné par le concours de recrutement. Évitez de faire ce stage dans une école ou un établissement du second degré trop éloigné de ce que sera votre première affectation comme stagiaire. Interrogez-vous sur ce qui change entre la posture d'élève et la posture d'enseignant. Regardez ce qu'il est possible de faire avec des élèves qui ne comprennent pas immédiatement les apprentissages proposés.

• **Réfléchissez assez tôt à votre sujet de mémoire** en liaison avec vos activités de professeur-stagiaire en M2, pour éviter de trop grands écarts concernant votre travail comme stagiaire après la réussite au concours. En effet, votre mémoire de master peut vous aider dans votre prise de fonction à avoir une attitude de « praticien réflexif », ce qui est fondamental pour bien comprendre les gestes professionnels indispensables à l'exercice de votre métier.

• **Bien réfléchir au fait qu'après la réussite au concours, l'année de stage est celle d'un changement de posture :**

- en M1, vous êtes étudiant(e) ;
- en M2, vous devenez fonctionnaire-stagiaire rémunéré(e), avec les obligations et les droits afférents à ce statut. Vos supérieurs hiérarchiques seront, pour le second degré, le recteur et le chef d'établissement ; pour le premier degré, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale.

Cela veut dire que votre emploi du temps sera avant tout organisé autour de vos heures de cours et des autres activités à exercer en tant qu'enseignant : conseils d'enseignement, de cycle ou de classe, réunions d'équipes pédagogiques, moments de réunions ou d'entretiens avec les parents d'élèves...



**LES 10 RÈGLES D'OR
POUR RÉUSSIR SON CONCOURS**
<http://k6.re/wm0Gu>

• La réussite de votre année de stage en responsabilité se joue surtout pendant les toutes premières semaines. **Pensez à bien profiter des conseils de votre tuteur-conseiller pédagogique.** N'hésitez pas à lui demander de passer plusieurs heures à observer son travail dans sa classe.

• N'hésitez pas à demander à d'autres collègues dans votre établissement d'affectation à **pouvoir observer leur travail durant leurs heures de classe.** Cela vous permettra de connaître, de comprendre le public qui sera celui de vos classes.

• Faites tout **pour apparaître aux yeux de vos élèves et de leurs parents comme un enseignant à part entière.** Même si vous n'allez rester qu'un an et à mi-temps, il est indispensable que vous connaissiez l'environnement de l'établissement. Allez prendre à la mairie des brochures présentant la ville, son histoire, ses équipements socio-culturels et sportifs. N'hésitez pas à regarder le bulletin municipal et à vous promener autour de l'établissement. Si vous êtes en collège ou en lycée, passez un moment au CDI (Centre de Documentation et d'Information) pour prendre connaissance des richesses documentaires qui s'y trouvent concernant votre discipline.



**12 CONSEILS POUR RÉUSSIR
SON MÉMOIRE DE MASTER**
<http://k6.re/38Rxx>

Enseigner à l'étranger ?

Toutes les solutions pour partir

Vous aimez voyager et vous souhaitez devenir enseignant : tant mieux, ces deux activités sont tout à fait compatibles ! Inutile d'attendre d'être en poste : de nombreuses possibilités vous sont offertes avant cette étape comme après, pour enseigner à l'étranger quelques semaines, quelques mois ou quelques années.

L'enseignement est une compétence qui s'exporte très bien : partout dans le monde on a besoin d'instruire les enfants, et les Français sont les bienvenus dans de nombreux pays pour éduquer leurs petits compatriotes expatriés ou les élèves locaux, francophones ou non.

Le point commun entre ceux qui se lancent dans l'aventure ? Le goût d'aller vers les autres et de voir du pays. Étudiant ou dans la vie active, futur enseignant ou professeur titulaire, débutant ou expérimenté, projet personnel ou humanitaire : il y en a pour tous les profils et pour tous les goûts, quelle que soit la durée envisagée. Selon ces situations, les démarches et les conditions de départ et de séjour seront différentes.

1. DEVENIR ASSISTANT DE FRANÇAIS

Avec un bac + 2 au minimum, vous pouvez devenir assistant de français à l'étranger. Affecté dans un établissement scolaire (primaire ou secondaire) ou universitaire pour une durée comprise entre 4,5 et 12 mois selon les destinations, vous seconderez les professeurs de français dans leurs classes. Vous serez recruté par les autorités étrangères d'accueil, avec un statut différent selon les pays (par exemple, l'assistant a le statut de boursier au Mexique mais le statut de salarié au Royaume-Uni).

Chaque destination est soumise à des critères d'éligibilité qui lui sont propres et c'est votre profil qui détermine si vous pouvez y postuler. Pour connaître les pays pour lesquels vous êtes éligible, vous devez effectuer le test d'éligibilité (6 questions) accessible à l'ouverture de la campagne d'inscriptions (à partir du mois d'octobre).

Environ 1 400 postes sont à pouvoir chaque année dans plus de 25 pays.
<http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/presentation>

2. LE VOLONTARIAT

La démarche du volontariat est accessible à tous ceux qui sont motivés par l'engagement dans un projet humanitaire et l'envie de se sentir utiles. Plusieurs dispositifs permettent d'être bien accompagné dans un tel projet.

Le Service civique

Le Service civique, plus connu pour les missions qu'il propose en France, peut aussi vous apporter une expérience à l'étranger. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans sans conditions de diplôme, c'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, indemnisé au moins 573 € net, qui donne droit à une protection sociale de base complète et à une prise en compte des trimestres effectués au titre de l'assurance retraite.

Il peut être réalisé sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins 24h par semaine dans des domaines définis dont l'éducation. S'il ne s'agit pas d'exercer pleinement le métier d'enseignant, la dimension pédagogique de ces missions est souvent importante.

www.service-civique.gouv.fr

Le Volontariat de solidarité internationale

Destiné à tous, le Volontariat de solidarité internationale (VSI) a pour objet « l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général à l'étranger ». Chaque année, ce sont environ 2 000 VSI qui se rendent hors de l'Europe dans des pays comme Madagascar, le Cambodge ou Haïti.

Le volontaire signe un contrat d'une durée de 12 à 24 mois avec une association agréée qui s'engage à le préparer au départ comme au retour et à l'accompagner pendant sa mission.

Elle lui garantit aussi, entre autres, une protection sanitaire et sociale complète et une indemnité mensuelle d'au moins 100 € hors hébergement et nourriture, ses frais de voyage aller et retour sur le lieu de la mission.

www.france-volontaires.org/

La mission solidaire

Développé par Planète Urgence, ce dispositif permet à chacun de partir en mission de solidarité internationale auprès de partenaires locaux, associations ou entreprises sociales, pour une durée de 2 semaines à 4 mois. Le volontaire doit financer lui-même sa mission en faisant notamment appel à la générosité de son entourage (dons déductibles d'impôts à hauteur de 66 %).

S'adressant aux étudiants, ce programme a pour but de permettre aux jeunes de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de la langue et la richesse de la culture françaises.

Cette mobilité offre ainsi une possibilité de formation et un début de professionnalisation, apportant ainsi une plus-value indéniable à leur parcours universitaire.

<https://planete-urgence.org/>

3. LE CONTRAT LOCAL

Le contrat local permet d'exercer le métier d'enseignant à l'étranger en étant rémunéré, que vous ayez le concours ou non. Vous êtes recruté par l'établissement scolaire de votre choix, auprès duquel vous aurez postulé directement. La rémunération, la couverture sociale et les conditions du contrat dépendent du droit local et sont donc spécifiques à chaque pays, et généralement moins avantageuses que pour les statuts d'expatrié et de résident (voir plus loin).

Consultez les annonces sur les sites de la Mission laïque française (MLF, <http://www.mlf-monde.org>), de la Fondation Alliance française (www.fondation-alliancefr.org), de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE, www.aefe.fr) ou de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC,



Anaëlle (2^e en partant de la gauche), étudiante en master 1 MEEF PE, a bénéficié d'une bourse de l'OFAJ pour passer un mois en stage en Allemagne dans une Kita qui accueille les enfants de 3 à 6 ans. Découvrez son témoignage sur [vocationenseignant.fr](http://k6.re/Qw4fN) : <http://k6.re/Qw4fN>

recrutement.aflec-fr.org/).

4. DES BOURSES RÉSERVÉES AUX FUTURS ENSEIGNANTS

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) subventionne des stages dans des établissements scolaires en Allemagne destinés aux futurs enseignants en formation (licence, master ou professeur stagiaire) afin de leur faire découvrir le système éducatif et les méthodes pédagogiques de ce pays. Un forfait pour les frais de voyage et une bourse de 300 à 900 € selon la durée du séjour (de 1 à 3 mois). Date limite d'inscription : 1 mois avant le début du stage. www.ofaj.org

Aussi, Solidarité Laïque octroie des bourses (entre 1500 et 5000 €) aux étudiants de licence et master qui visent une carrière d'enseignant, dans le cadre du Partenariat Éducatif de Solidarité Internationale (PESI) : ce dispositif d'éducation à la solidarité leur permet d'échanger et de coopérer avec d'autres professeurs dans le monde. Contact : pesi@solidarite-laique.asso.fr

5. APRÈS LE CONCOURS

Après le concours et au moins 2 ans d'expérience en tant que professeur titulaire, de nouvelles opportunités s'offriront à vous.

Statuts d'expatrié et de résident

Après au moins deux ans de services effectifs en France en tant que titulaires, les enseignants ont la possibilité d'être détachés du ministère de l'Éducation nationale pour partir enseigner dans un autre pays pendant plusieurs années.

Ces enseignants travaillent dans des établissements scolaires gérés soit par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, la Mission laïque française ou l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture, sous le statut d'expatrié ou celui de résident.

Une fois recrutés, les fonctionnaires perçoivent le même traitement brut qu'avant leur départ, auquel s'ajoutent différentes indemnités et, pour

ceux qui ont le statut d'expatrié seulement, des avantages comme un voyage aller-retour pour la France tous les 1, 2 ou 3 ans. Aussi, ils conservent, dans leur corps d'origine, leurs droits à l'avancement et à la retraite.

Programmes d'échanges

Afin de développer les compétences linguistiques, personnelles et interculturelles des enseignants, d'ouvrir les établissements scolaires sur l'Europe et le monde et de promouvoir le français à l'étranger, des programmes permettent de partir enseigner une ou deux années à l'étranger.

Par exemple, un programme d'échange géré par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), permet aux professeurs des écoles titulaires d'exercer dans une école allemande : ils s'engagent, à leur retour en France, à assurer des activités qui contribuent au développement de l'enseignement de l'allemand. Plus d'infos sur <http://k6.re/P4-F4>

De même, le programme d'« échange poste pour poste » avec le Québec géré par la Dares de l'académie d'Amiens s'adresse aux enseignants du premier degré à condition qu'ils justifient de cinq années d'ancienneté. Pendant une année scolaire, l'enseignant français échange son poste avec celui d'un collègue québécois, ce qui permet, entre autres, l'enrichissement des pratiques pédagogiques de chacun des participants. Plus d'infos sur <http://k6.re/AK9rx>

Les États-Unis quant à eux accueillent des enseignants en Louisiane (1^{er}, 2nd degré et FLE) titulaires ou contractuels : ils y enseignent la langue française ou certaines matières en français dans des établissements correspondant au collège français. Il s'agit du programme « Codo-fil » (conseil pour le développement du français en Louisiane). En 2018, 30 enseignants français ont été recrutés dans le cadre de ce programme.

Pourquoi (et comment) devenir enseignant spécialisé



En partenariat avec Canopé Éditions, découvrez « le métier d'enseignant spécialisé », à travers des extraits du livre. Cet ouvrage s'adresse aux enseignants généralistes souhaitant découvrir le champ de l'éducation inclusive et se spécialiser. Les candidats au **nouveau Cappepi** y trouveront de nombreux outils pour préparer ce nouvel examen. Cet ouvrage s'organise en trois parties qui proposent une mise à jour sur les grands enjeux de l'école inclusive, une présentation du renouveau de la formation professionnelle spécialisée et une réflexion sur les adaptations des pratiques professionnelles in situ qui en découlent.

Ouvrage coordonné par Diane BEDOIN
Canopé Éditions – Collection Maîtriser
 Décembre 2018 – 112 pages – ISBN 978-2-240-04905-6 (existe en version numérique)

DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE À L'INCLUSION

« Au fil des années et après une longue évolution, nous sommes passés de l'éducation spécialisée à l'enfance inadaptée puis à l'adaptation et l'intégration scolaire et enfin à l'inclusion scolaire. Cette lente évolution est certes le fruit de la maturation de notre société mais aussi le résultat de l'engagement des acteurs de l'enseignement spécialisé qui ont, au quotidien, expérimenté, créé, fait des propositions originales qui ont abouti à de nouvelles formes et dispositifs de scolarisation et de nouveaux concepts.

Cette mutation, qui n'est résolument pas terminée, conduit aujourd'hui à la notion d'école inclusive sur laquelle de nombreux professionnels sont encore en discussion. Cela témoigne de la fragilité des avancées mais aussi de la volonté de chacun, quelles que soient sa mission et sa position dans le système scolaire spécialisé ou non, de suivre la voie qui a été ouverte. »

Laurent Maire, Inspecteur du premier degré.
 Conseiller technique ASH du recteur de la région académique Normandie.

Confrontés à des élèves à BEP (Besoins éducatifs particuliers) de plus en plus nombreux, certains enseignants se lancent dans la formation spécialisée pour obtenir davantage de réponses. Ils aspirent d'abord à devenir des experts dans l'identification des besoins propres à chaque élève et dans la proposition d'adaptations pertinentes. Ils ont ensuite la volonté de développer une expertise en tant que personne-ressource auprès des collègues dans leur établissement scolaire et à l'extérieur. Enfin, forts de leur formation et de leur expérience, ils visent à adopter une posture d'en-

seignants spécialisés, aussi bien dans les représentations que dans les pratiques, et ce en vue d'une plus grande reconnaissance de leurs fonctions.

LES RAISONS DE LA SPÉCIALISATION

Le processus de massification scolaire de la seconde moitié du XX^e siècle ainsi que les grandes lois sur le handicap et l'inclusion du début du XXI^e siècle ont conduit à l'accroissement de la diversité des élèves. La **volonté d'accueillir tous les élèves**, quelle que soit leur différence, se traduit par une nécessaire adaptation de l'école, mission pour laquelle les enseignants n'étaient pas véritablement préparés.

Pour certains enseignants, comme Adèle et Héloïse, ce changement de public a été le facteur déclencheur. Adèle rencontrait « *des difficultés avec une classe de CAP à public réservé* » et se sentait « *démunie face à ce nouveau public* ». En effet, certains CAP avaient un accès prioritaire.

Ils étaient réservés – tout ou partie – à des publics spécifiques comme les élèves de 3^e Segpa. Aujourd'hui, tous les CAP sont ouverts à tous les publics. Héloïse, confrontée à « *la présence d'élèves dys et d'élèves avec troubles de l'attention avec hyperactivité* » dans ses classes, a voulu les aider.

Ainsi, le nombre croissant d'élèves à BEP inclus dans le milieu ordinaire a bousculé les pratiques des enseignants. Ils considèrent qu'ils manquent de temps pour s'occuper des élèves en difficulté et qu'ils ne font pas suffisamment pour eux. Ils se posent donc de plus en plus de questions et sont souvent frustrés de ne pouvoir aider davantage leurs élèves. À la recherche de conseils, d'outils et de réponses pédagogiques, ils s'inscrivent dans la formation pour devenir enseignants spécialisés.

D'autres enseignants sont « arrivés » dans le handicap, par hasard, au gré des affectations.

LES MISSIONS DES ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS

Les enseignants spécialisés exercent en école, au collège, au lycée, en établissements médico-sociaux ou hospitaliers, dans le secteur public, le secteur privé ou le milieu associatif. Ils aident ou encadrent des élèves en grande difficulté dans un réseau d'aide ou sur un dispositif Ulis, en Segpa, en unités d'enseignement.

Ils ont vu leurs missions se complexifier sur le terrain. Ils sont d'abord au service des élèves par la mise en place d'adaptations pédagogiques et d'aménagements d'examens, pour répondre au plus près à leurs besoins. Ils sont ensuite au service des collègues en leur prodiguant des conseils et en leur proposant des ressources. Ils sont enfin au service de l'école pour tous, plus généralement, en nouant des partenariats et en étant reconnus comme interlocuteurs privilégiés. Les enseignants spécialisés deviennent ainsi des promoteurs de l'éducation inclusive à travers des actions de sensibilisation, d'information, de valorisation à destination des élèves eux-mêmes, des professionnels de l'éducation, des partenaires de l'école ou encore des familles.



Parmi les 36 enseignants ayant intégré, en septembre 2017, la formation préparatoire au Cappei à l'Espé de l'académie de Rouen, sept sont concernés : affectation au 3^e mouvement, remplacement en REP, décharge en IEM...

Si, au départ, ils ont subi leur affectation auprès d'élèves dits en difficulté, ils n'ont pas fui pour autant. Bien au contraire, ils ont poursuivi, motivés par leur engagement dans la profession d'enseignant. Ils ont même trouvé l'année « enrichissante, d'une part, par les rencontres avec les professionnels de divers horizons, et, d'autre part, par le travail avec les élèves en situation de handicap », écrit Marina en formation Cappei. Ils prouvent donc que **travailler avec des élèves en situation de handicap redéfinit le métier.**

Leur témoignage est confirmé par Élise et Adèle ayant une UPI « *troubles des fonctions cognitives* » dans leur établissement : l'une a enseigné les mathématiques aux élèves de l'unité, l'autre les a accompagnés lors d'une sortie scolaire et « *a trouvé ce public attachant* ». Ni l'une ni l'autre ne connaissait vraiment le domaine du handicap ; aussi, Élise ne se sentait « *pas légitime de s'occuper de ces jeunes sans un minimum de base* ». En suivant la formation du 2CA-SH, elle avait pour « *objectif de répondre au mieux aux besoins des élèves* ».

Il est souvent dit qu'entrer dans l'ASH ne relève pourtant pas du hasard. Certes, certains, comme Sébastien, repérés pour leurs compétences et leurs qualités auprès des élèves du milieu ordinaire, ont été cooptés par leur hiérarchie : chef d'établissement, IEN et collègue enseignant spécialisé partant à la retraite... Si cette orientation ne leur est pas venue spontanément à l'esprit, ils ont sans regret franchi le pas vers l'enseignement spécialisé : l'un pour devenir coordonnateur du dispositif Ulis, l'autre pour travailler en Rased et pour qui « *l'aspect social de la fonction* » a du sens.

L'EXAMEN DU CAPPEI

L'examen du Cappei est composé de trois épreuves, chacune ayant pour objectif d'évaluer les compétences du candidat sur l'une des trois dimensions du métier d'enseignant spécialisé :

- faire preuve d'une expertise pédagogique, didactique ou éducative dans les réponses apportées au regard des besoins des élèves ;
- montrer des capacités de réflexivité, de prise de recul, d'innovation à propos de son contexte professionnel ;
- rendre compte d'une action de partenariat en position de personne-ressource.

D'autres enseignants sont au contact avec le handicap pour des raisons familiales : une mère aide médicopsychologique (AMP) auprès d'adultes polyhandicapés (Claire), une fille monitrice-éducatrice (ME) auprès d'enfants et adolescents autistes (Valérie), une Clis à l'école de ses enfants (Élise), etc. Claire précise : « *Ma mère m'a énormément parlé de son travail et m'a apporté de nombreuses valeurs sur le respect et la bienveillance auprès des personnes handicapées. J'ai toujours gardé en tête que je voulais travailler et me rendre utile auprès des personnes porteuses de handicap. Puis, au fil des années, j'ai découvert l'enseignement et le plaisir de travailler auprès de jeunes enfants : l'enseignement spécialisé était donc un parfait compromis.* » Ces partages d'expériences au sein de la cellule familiale ne peuvent que sensibiliser les uns et les autres au handicap.

D'autres enseignants, encore, ont une problématique personnelle à résoudre, comme Mélanie qui, après 25 ans en tant que professeure des écoles, a ressenti le « *besoin personnel de changer de poste* ». Devant le nombre grandissant des élèves à BEP, elle a eu « *besoin d'une pause pour réfléchir et surtout pour changer ses pratiques pédagogiques* ».

Quant à Valérie, elle a mal vécu son retour au travail après une année d'absence pour maladie. En souffrance face à ses élèves, elle a exprimé le « *besoin de s'éloigner du milieu ordinaire* » qu'elle considérait comme « *trop violent* » pour trouver « *refuge dans le handicap* », univers dans lequel elle se sentait « *plus à sa place* » car « *plus bienveillant* ». La formation et l'entrée dans le métier d'enseignant spécialisé sont parfois une « *thérapie, un sentiment d'apaisement* » en venant en aide aux autres, aux élèves plus encore en difficulté.

Enfin, nombreux sont les enseignants spécialisés qui ont des enfants touchés par le handicap : une fille autiste pour Héloïse, un enfant TDA/H, un enfant handicapé mental pour deux autres enseignants engagés dans la formation Cappei. Après avoir cherché les réponses pour leur propre enfant et obtenu de nombreuses informations, Marie a eu « *envie de s'en servir pour tous les autres* ».

Si les raisons sont diverses, ces enseignants spécialisés ont un point commun : ils ont tous eu envie d'entrer en formation pour apporter de réelles réponses aux BEP de leurs élèves.



Pour aller plus loin
<http://k6.re/Lygz>



ENSEIGNER : APPORTS DES SCIENCES COGNITIVES

Nicole Bouin



À DÉCOUVRIR

DES PISTES POUR AMÉLIORER SES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES GRÂCE AUX SCIENCES COGNITIVES

Quels liens entre apports de la recherche sur la perception, l'attention, la compréhension, la mémorisation, les apprentissages, les émotions et enseignement ?

Quelles relations entre chercheurs et pédagogues pour optimiser leur collaboration au service des élèves ?

Information et commande :

- reseau-canope.fr
- Les Ateliers Canopé
adresses sur reseau-canope.fr/nous-trouver
- La Librairie Canopé
13, rue du Four | 75006 Paris (Métro Mabillon)
N° vert : 0 800 008 212

Univers Éclairer
Tous niveaux

Livre : Réf. W0008863 – 9,90 €

ePub : Réf. W0008864 – 3,59 €

PDF : Réf. W0008865 – 3,59 €

Réseau Canopé, 2018



RESEAU-CANOPE.FR

CANOPÉ

LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Plus de ressources et de services
reseau-canope.fr

La boîte à outils des candidats et des nouveaux enseignants

De nombreux sites sont consacrés au monde de l'enseignement. Qu'ils soient institutionnels ou d'initiative privée, ils vous apportent des infos et vous accompagnent dans la réussite de votre concours, mais aussi dans la pratique de votre métier. Notre sélection.

LES SITES INSTITUTIONNELS



LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE www.education.gouv.fr

Point de passage obligé pour les candidats aux différents emplois de l'Éducation nationale, le site www.education.gouv.fr vous permettra de trouver :

- Dans l'onglet « **Concours, Emplois, Carrières** », des fiches métiers très complètes avec les profils de poste, les modes d'accès, les concours et les épreuves : cette rubrique fait un lien direct avec le site devenirenseignant.fr, spécialement conçu pour fournir les informations nécessaires sur le recrutement des professeurs de l'Éducation nationale.
- Dans l'onglet « **Le système éducatif** », les adresses des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale de chaque académie.
- Dans les onglets « **École** », « **Collège** », « **Lycée** », l'ensemble des programmes ainsi que les orientations de la politique éducative.
- Dans l'onglet « **Le B.O.** » (bulletin officiel de l'éducation), les textes réglementaires.

DEVENIR ENSEIGNANT

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE www.devenirenseignant.gouv.fr

Beaucoup plus accessible que le site général de l'Éducation nationale, devenirenseignant.fr simplifie la tâche des aspirants et des futurs candidats aux concours d'enseignants.

Trois rubriques – « **Devenir enseignant** », « **Découvrir le métier** » et « **Construire sa carrière** » – permettent de comprendre les différents parcours professionnels pour intégrer sereinement l'Éducation nationale. Vous trouverez toutes les informations pratiques sur l'accès aux métiers enseignants et leurs formations sans faire doublon avec le site de l'Éducation nationale. Le site précise aussi certains éléments chiffrés concernant l'actualité des concours et vous trouverez les annales et les rapports de jury des années précédentes.



LE SITE DES ÉSPÉ <https://www.reseau-espe.fr/>

Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) assurent la formation des enseignants du public. Chacune dispose de son propre portail. On en trouve un annuaire sur le site du Réseau national des ÉSPÉ qui ▶

► informe sur leurs formations et les modalités d'accès. Avec la loi pour l'école de la confiance, elles vont évoluer et devenir des « instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation » (INSPE).



CANOPÉ

www.reseau-canope.fr/

La librairie et la médiathèque pédagogiques de référence. Indispensable pour les candidats aux concours de l'Éducation nationale et les nouveaux enseignants.

Trouver l'atelier CANOPÉ le plus proche : sur la page d'accueil, « Mon atelier ».



LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Équivalent du site de l'Éducation nationale pour la recherche et l'enseignement supérieur, ce portail regroupe toutes les informations officielles sur la recherche en France : orientations politiques, moyens, métiers, modes d'accès. La rubrique « Ressources humaines » présente tous les métiers, y compris ceux du secteur administratif et des ressources documentaires. La rubrique « Enseignement supérieur » donnera au visiteur une vision globale des possibilités de l'enseignement supérieur et toutes les clés pour y faire ses études ou y faire carrière.



Portail national des professionnels de l'éducation

ÉDUSCOL

www.eduscol.education.fr

Émanation très pragmatique de l'Éducation nationale à destination des enseignants en exercice, cette « boîte à outils » est conçue pour répondre à leurs questions pratiques. Les candidats y trouveront des éléments importants pour l'acquisition de la culture professionnelle dans le cadre de la préparation aux épreuves orales des concours.



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

www.aefe.fr

Vous avez réussi le concours, vous êtes enseignant en poste et vous souhaitez travailler à l'étranger dans les établissements français d'enseignement : voici le site de référence pour les candidats à l'expatriation, en particulier dans l'onglet « Personnels ».



ONISEP

www.onisep.fr

Un site pour le jeune public des collèves et des lycées en cours d'orientation professionnelle qui y puisera l'inspiration et les informations sur les métiers. Ce site contient également une mine d'informations sur les pratiques pédagogiques et l'orientation.



CNED

www.cned.fr

Le Cned permet de préparer à distance la plupart des concours externes et internes de l'enseignement. Pour certains, il est possible de choisir entre une préparation complète ou partielle (aux épreuves d'admission ou aux épreuves d'admissibilité).



LE PORTAIL ÉDUTHÈQUE

<http://www.edutheque.fr>

Le portail Éduthèque fournit aux enseignants, sur inscription à l'aide de leur adresse professionnelle, un accès gratuit à des ressources numériques culturelles et scientifiques utilisables en classe (BBC, lesite.tv, ARTE, etc.).

LES SITES ALTERNATIFS



VOUSNOUSILS

www.vousnousils.fr

Un site d'actualité autour de l'éducation. Un bon moyen d'être « à la page » au sujet des dernières nouvelles, des dossiers, des politiques et des réflexions sur l'éducation. Le suivi quotidien de l'actualité pédagogique, les analyses et les dossiers sont indispensables pour la bonne culture professionnelle des candidats aux concours, mais aussi pour les enseignants en poste.



LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE

www.cafepedagogique.net

Un site indépendant d'information en continu et un espace de travail pour les enseignants :
- Toute l'actualité au jour le jour, un magazine pour comprendre les enjeux du monde de l'éducation, des analyses et les informations indispensables pour intégrer les valeurs de l'enseignement.

- Dans l'onglet « les blogs », un espace pour partager et échanger autour de thèmes pédagogiques, travailler à distance avec des collègues ou sa classe ou réaliser un site web.



LE WEB PÉDAGOGIQUE REMPLACE « LE PETIT JOURNAL DES PROFS »

lewebpedagogique.com

Des « kits pédagogiques », une plateforme pour partager des documents avec ses élèves (www.webpedago.com), des ressources interactives, des chroniques rédigées par des enseignants, publiées quotidiennement, et un abonnement proposé au « Petit journal des profs » : à consulter gratuitement par tous les enseignants.



NEOPROFS

www.neoprofs.org

Ce forum est destiné à tous les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et plus particulièrement aux plus jeunes qui y trouveront, grâce aux échanges avec leurs collègues, une aide sur tous les thèmes liés à leur métier.



LEA.FR

lea.fr

Lancée par les éditions Nathan, cette plateforme accompagne les enseignants de l'école primaire dans leur métier au quotidien : des ressources, des actualités et un espace collaboratif sont mis à la disposition des 100 000 inscrits. À noter : une rubrique dédiée aux candidats au CRPE et aux stagiaires (onglet « métier d'enseignant »).

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



LE SITE POUR DEVENIR ENSEIGNANT DANS LE PRIVÉ

www.devenirenseignant.org

À ne pas confondre avec son homologue du public en « .fr », devenirenseignant.org est une « boîte à outils » pour entrer et évoluer dans l'enseignement catholique. Les candidats au secteur privé trouveront des informations spécifiques sur les carrières, les filières, la réglementation et les métiers selon leur niveau de formation. Les candidats à des suppléances (remplacements) y trouveront les coordonnées de la direction diocésaine de leur région dans la rubrique « Rechercher un établissement ou une structure administrative ».

UNE PLATEFORME POUR PRÉPARER LES CONCOURS

www.afadec.fr

L'association de la formation à distance de l'enseignement catholique (Afadec) propose aux candidats inscrits en master MEEF des ressources de préparation et d'entraînement aux concours, des sessions de travail tutoré en ligne, des concours blancs. Elle accompagne aussi les professeurs stagiaires dans certaines disciplines.

LES SITES PAR MATIÈRE



ESPACE DES SCIENCES

www.espace-sciences.org

Un site associatif (édité par le centre de culture scientifique technique et industrielle de Rennes) très professionnel et particulièrement complet sur l'actualité des sciences et son enseignement. Les enseignants y trouveront les manifestations, les expositions, les actions en faveur des sciences et de leur enseignement. À consulter par les candidats aux disciplines scientifiques.



WEB LETTRES

www.weblettrres.net

Ce site associatif s'adresse aux professeurs de lettres du secondaire qui y trouveront notamment des cours et séquences mis en ligne par leurs collègues et qui pourront participer à des groupes de travail.

LE PROLONGEMENT DU MAGAZINE



VOCATION ENSEIGNANT

www.vocationenseignant.fr

Le site des candidats aux concours et enseignants stagiaires : actus, témoignages, conseils pour les épreuves écrites et orales... À suivre aussi, le fil d'actualité et d'alerte sur Facebook : www.facebook.com/VocationEnseignant/

NOUVEAU

ANTICIPA

CONÇUE POUR LES ENSEIGNANTS

L'offre Santé & Prévoyance,
référéncée par votre
Ministère

ANTICIPA inclut également une assistance
complète et des services pour vous
accompagner au quotidien :

- consultations médicales à distance
pouvant aller jusqu'à la délivrance
d'une ordonnance.
- prise de rendez-vous médicaux
en ligne
- et bien d'autres...



Réalisez votre devis sur



anticipa.cnp.fr
rubrique "mon tarif en ligne"



01 84 25 04 24